PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le jeudi 15 octobre 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

ÉBAUCHE

Présents : Cathy Paulin, mairesse
Suzanne Thériault, conseillère générale
Michel Haché, conseiller général
Denise Thériault, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Edna Frigault, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Henri Battah, conseiller quartier 6
Daniel Hachey, directeur général par intérim/trésorier
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim et communications

Absents : Aucune absence

1. **Appel à l'ordre**
 Madame la mairesse appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 01.

2. **Constatation du quorum**
 La greffière adjointe par intérim confirme qu'il y a quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**
 Aucun conflit

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

 Il est ensuite proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

 Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-150

Municipalité des Hautes-Terres
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

5. **Nomination d'un greffier suppléant**
Il est proposé par la conseillère Edna Frigault et appuyé par le conseiller Henri Battah que le conseil municipal nomme Daniel Hachey à titre de greffier suppléant pour la durée de l'item 6 de la présente réunion du conseil municipal, afin d'exercer les fonctions de greffier, requis pour ce point.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-151

6. **Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 68(1)c) de la *Loi sur la gouvernance locale* concernant des renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;**
Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 68(1)c) de la *Loi sur la gouvernance locale.*

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-152

Les membres du conseil sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 19 h 05.

Discussion à huis clos
Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 68(1)c) de la Loi sur la gouvernance locale.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le huis clos cesse.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-153

Le huis clos cesse à 19 h 39.

7. **Uni Coopération financière**
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres détient actuellement une marge de crédit institutionnelle numéro 0000544116603;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite convertir la totalité du solde de cette marge de crédit en prêt à terme afin d'en faire le remboursement;

ÉBAUCHE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault qu'il soit résolu que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres demande à Uni Coopération financière de convertir le montant de 948 953.48 $ provenant de sa marge de crédit institutionnelle numéro 000054116603 en un prêt à terme d'une durée de 10 ans;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'administration soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document requis relativement à cette demande.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-10-154

8. Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres souhaite étaler le paiement pour certains montants;

Il est proposé par le conseiller Henri Battah et appuyé par la conseillère Edna Frigault qu'il soit résolu que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres demande au ministère des gouvernements locaux l'autorisation d'étaler le paiement d'un montant totalisant 1 309 654.50 $ sur 10 exercices financiers ;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'administration soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document requis relativement à cette demande

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-155

9. Déficit de l'exercice 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres accuse un déficit au fonds général de fonctionnement pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 100(8) de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que ce déficit doit être débité au fonds général de fonctionnement au cours de la deuxième année suivant cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite limiter l'impact fiscal sur les contribuables de la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Edna Frigault et appuyé par la conseillère Denise Thériault qu'il soit résolu que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres demande au ministère des Gouvernements locaux l'autorisation d'étaler le remboursement d'un montant de 925 195.23 $ sur 10 exercices financiers;

ÉBAUCHE

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'administration soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document requis relativement à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-156

10. Budget 2026

CONSIDÉRANT QU'il reste deux mois et demi dans l'année actuelle;

Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau qu'il est un gel de dépense d'opération et de capitaux jusqu'à la fin de 2026 ainsi qu'une réduction des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-10-157

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 58.

ÉBAUCHE

Cathy Paulin
Mairesse

Amyka Richard
Greffière adjointe par intérim

ORDRE DU JOUR

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le jeudi 15 octobre 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Nomination d'un greffier suppléant;
6. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 68(1)c) de la *Loi sur la gouvernance locale* concernant des renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat;
7. Uni Coopération financière;
8. Sécurité publique;
9. Déficit de l'exercice 2025;
10. Budget 2026;
11. Ajournement.